



N° :

L'IATA plaide pour une reconnaissance mutuelle des autorités de l'aviation civile à l'échelle mondiale

27 avril 2020 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) demande aux autorités de réglementation d'agir d'urgence pour aider l'aviation civile à fonctionner de façon homogène et sûre durant la pandémie de COVID-19, et pour faciliter la relance lorsque le virus sera maîtrisé. En particulier, l'IATA demande aux États de prendre les mesures suivantes :

- Collaborer avec l'industrie aérienne pour trouver des mesures temporaires faisant en sorte que les licences et les certificats essentiels à la gestion de la sécurité de l'aviation soient prolongés et demeurent valides.
- Enregistrer leurs mesures temporaires auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
- Reconnaître les mesures prises par d'autres pays et enregistrées auprès de l'OACI.

Plusieurs autorités de réglementation de l'aviation dans le monde ont déjà pris les mesures appropriées pour assurer la flexibilité nécessaire aux compagnies aériennes et aux équipages licenciés, par exemple en prolongeant la période de validité des licences, des qualifications et des certificats, de façon à maintenir les capacités opérationnelles. Cependant, pour être efficaces, ces mesures doivent être enregistrées auprès de l'OACI pour en assurer la visibilité et la reconnaissance par les autres États. Sans reconnaissance mutuelle, les compagnies aériennes sont dans l'incertitude concernant de possibles restrictions de la part des États dont ils pénètrent l'espace aérien.

« La sécurité est toujours la priorité absolue. C'est pourquoi nous félicitons l'OACI qui a agi promptement pour faciliter le partage des extensions réglementaires temporaires parmi les États, rendant plus facile la reconnaissance mutuelle entre eux », a déclaré Gilberto Lopez Meyer, vice-président principal de l'IATA, Sécurité et Opérations de vol.

Actuellement, plusieurs autorités de réglementation de l'aviation dans le monde ne sont pas en mesure d'administrer normalement leurs diverses licences, puisque leurs activités ont aussi été affectées par l'épidémie de COVID-19. Afin de ne pas nuire à l'aviation mondiale, l'OACI a instauré un système de signalement des [différences découlant des mesures de contingence liées à la COVID-19 \(CCRD\)](#). Ce système permet aux États de signaler toute différence par rapport à leurs politiques standard et de déclarer clairement qu'ils acceptent les différences signalées par d'autres États au moyen d'un [nouveau formulaire](#). Cela assurera la poursuite sécuritaire des vols entre les pays selon un processus harmonisé et documenté.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.